



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide sociale

Question écrite n° 132390

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la condition souvent précaire des aidants familiaux. Le rapport d'activité 2011 de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNASA), adopté le 17 avril 2012, rappelle qu'en France aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus - dont 57 % de femmes - qui aident de manière régulière et à domicile un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap. En substance, il décline vingt et une mesures pour améliorer leur situation. Partant du constat que les réponses apportées à ce jour se caractérisent par leur hétérogénéité, leur fragilité ou leur incomplétude, il préconise entre autres, il préconise entre autres de veiller au développement de prestations respectant les spécificités des différentes situations d'aide, certaines mesures ne pouvant se fondre dans un socle commun d'aide aux aidants. Il l'interroge sur sa position à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132390

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3231

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)